

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR Cyril GHOZLAND

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Pièce Jointe :

✓ *Compte Administratif 2022 du budget principal*

LES RESULTATS

RESULTATS DE CLOTURE

Le compte administratif 2022 du budget principal fait apparaître, avec les restes à réaliser, les résultats suivants :

Investissement : - 165 207.92 €
Fonctionnement : 3 195 733.03 €

Il ressort de ces résultats :

- Un résultat positif de la section de fonctionnement de 3 195 733.03 euros.
- Un solde négatif de la section d'investissement de - 468 330.92 euros et un solde positif des restes à réaliser de l'exercice 2022 de 303 123 euros, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 165 207.92 euros.
- Un excédent de fonctionnement de 3 030 525.11 euros qui est repris au budget 2023 pour contribuer à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le compte administratif fait apparaître des différences avec les montants repris par anticipation qui sont corrigées par décision modificative dans le budget 2023.

RESULTAT DES EXERCICES

La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisées pendant l'année, hors reports des exercices antérieurs, donne les résultats suivants :

2018	2019	2020	2021	2022
1 167 199	2 333 744	2 432 648	1 962 796	1 220 415

Le résultat de l'exercices se maintient au-dessus de 1 000 000 d'euros entre 2018 et 2022.

L'EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE 2018 A 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	29 027 754	29 685 577	29 907 208	35 272 975 (vente Diversey 5.6 M€)	30 793 217
<i>évolution n-1</i>	- 8.15%	2.27%	0.75%	17.94%	-12.70 %
Dépenses de fonctionnement	27 549 642	26 997 397	26 903 459	27 053 330	28 843 546
<i>dont intérêts de la dette</i>	<i>1 579 264</i>	<i>1 504 359</i>	<i>1 415 908</i>	<i>1 306 312</i>	<i>1 207 013</i>
<i>évolution n-1</i>	0,76 %	-2 %	-0,35 %	0,56 %	6.62 %
Recettes d'investissement (hors 1068-affectation du résultat)	3 478 311	9 113 459	1 015 080	6 951 198	3 008 223
<i>dont emprunts souscrits</i>	<i>2 000 000</i>	<i>5 600 000</i>	<i>0</i>	<i>5 600 000</i>	<i>1 800 000</i>
Dépenses d'investissement	8 153 395	8 054 095	4 314 295	12 260 905	5 725 269
<i>dont capital de la dette</i>	<i>2 017 292</i>	<i>2 156 571</i>	<i>2 227 906</i>	<i>2 204 735</i>	<i>2 427 900</i>
<i>dont prêt relais</i>				<i>8 000 000</i>	
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>6 135 633</i>	<i>5 897 124</i>	<i>1 964 480</i>	<i>2 056 170</i>	<i>3 297 369</i>
<i>évolution n-1</i>	146.70%	-3.89%	-66.69%	4.67%	60.36%

La variation des recettes de fonctionnement par rapport à 2021 s'explique principalement par la cession du terrain Diversey (5 600 000 euros).

La moyenne des recettes de fonctionnement sur 5 ans est de 29 800 000 euros hors cessions, celle des dépenses est 27 470 000 euros.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

De 2018 à 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.70 % en raison de la croissance des dépenses entre 2021 et 2022. Une hausse qui est maîtrisée puisqu'elle intègre l'augmentation des charges de personnel.

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général (chap 011)	6 418 950	6 127 860	6 206 375	5 829 150	6 948 384
<i>Evolution n-1</i>	6.06%	- 4.53%	1.28%	- 6.08%	19.20%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 687 809	15 968 910	16 169 985	16 907 052	17 422 427
<i>Evolution n-1</i>	- 1.54%	1.79%	1.26%	4.56%	3.05%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 485 964	2 372 716	2 126 722	1 945 692	2 251 946
<i>Evolution n-1</i>	3.39%	- 4.56%	- 10.37%	- 8.51%	15.74%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 579 264	1 504 359	1 415 908	1 306 312	1 207 013
<i>Evolution n-1</i>	- 4.54%	- 4.74%	- 5.88%	- 7.74%	-7.60%
Autres dépenses de fonctionnement (chap. 014, 67 et 68)	1 377 655	1 023 553	984 468	1 065 124	1 059 283
<i>Evolution n-1</i>	6.18%	- 25.70%	- 3.82%	8.19%	-0.55%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 549 642	26 997 397	26 903 459	27 053 330	28 843 546
<i>Evolution n-1</i>	0.76%	- 2.00%	- 0.35%	0.56%	6.62%

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 28 843 546 euros soit une augmentation de 6.62 % par rapport à 2021.

Les charges à caractère général ont augmenté de 19.20 % par rapport à 2021, principalement en raison de la hausse des postes énergétiques : notamment l'électricité : 840 901 euros en 2021, 1 153 923 euros en 2022 soit 37 % d'augmentation.

Les charges de personnel ont augmenté de 3.05 % en 2022 contre 4.56 % en 2021 et ce malgré l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (3.5 %) et la revalorisation du SMIC.

Les dépenses du chapitre 014 concernent l'atténuation de recettes notamment celles de la fiscalité (FPIC, restitution pour dégrèvement de la taxe d'habitation...)

Les autres charges de gestion courante enregistrent les contingents obligatoires, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. En ce qui concerne les subventions aux organismes privés, le montant en 2022 est de 563 162 € contre 539 652 € en 2021.

Compte tenu de la baisse de l'endettement de la ville, les intérêts de la dette diminuent chaque année depuis 2018. Ce mouvement doit se poursuivre sur les prochaines années.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

	2018	2019	2020	2021	2022
Produit des contributions directes (73111)	15 485 221	16 035 372	16 490 943	16 840 512	18 098 699
<i>Evolution n-1</i>	1.95%	3.55%	2.84%	2.12%	7.47%
Fiscalité indirecte (autres articles chapitre 73)	5 446 903	5 510 342	5 378 094	5 713 335	5 390 892
<i>Evolution n-1</i>	- 6.75%	1.16%	- 2.40%	6.23%	-5.64%
Dotations (chapitre 74)	4 940 604	4 733 792	5 246 314	4 263 370	4 187 400
<i>Evolution n-1</i>	- 7.71%	- 4.19%	10.83%	- 18.74%	-1.78%
Autres recettes d'exploitation (chapitre 70,013,75 et 77)	3 155 026	3 406 072	2 791 857	8 455 758	3 116 226
<i>Evolution n-1</i>	- 39.55%	7.96%	- 18.03%	202.87%	-63.15
Total des recettes réelles de fonctionnement	29 027 754	29 685 577	29 907 208	35 272 975	30 793 217
<i>Evolution n-1</i>	- 8.15%	2.27%	0.75%	17.94%	-12.70%

2023 /

Parafé

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent 30 793 217 soit une augmentation de 3.76 % par rapport à 2021 (sans la vente de Diversey).

Cette hausse est principalement due à l'augmentation des produits fiscaux.

Produit des contributions directes

Les bases fiscales évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en Loi de Finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques (nouvelles constructions, retour à l'imposition, réduction des abattements...).

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de valorisation est lié à l'inflation constatée au mois de novembre n-1, ce qui équivaut 3.40 % en 2022 (contre 0,20 % en 2021).

De plus, la revalorisation du taux de taxe foncière (bâtie) voté en 2022 a permis une augmentation du produit fiscal.

Années	Base taxe d'habitation et/ou résidences secondaires	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2018	32 873 564	24 922 135	67 479
2019	34 462 113	25 557 486	66 328
2020	35 612 448	26 040 292	68 269
2021	882 343	25 953 570	67 874
2022	1 006 735	27 038 110	78 421

L'évolution des produits :

	2 018	2 019	2 020	2 021	2022
Produit de la taxe d'habitation et de la taxe d'habitation des résidences secondaires	8 553 701	8 967 042	9 266 359	283 362	325 698
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 696 578	6 867 296	6 997 026	16 484 688	17 685 836
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	72 041	70 812	72 884	72 462	87 165

A compter de 2021 le reversement de la taxe d'habitation par l'Etat aux collectivités est supprimé. La part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal. Le taux de TFPB de référence de la commune correspond à la somme du taux départemental et du taux de la commune. Le taux de la taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires, avec majoration.

	De 2009 à 2020	2021	2022
T.H.	26,02%	26,02 %	26,02 %
T.F.B.	26,87%	44,87 %	46,71 %
T.F.N.B.	106,76%	106,76%	111,15 %

Fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée (la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...).

La baisse globale de ces recettes s'explique principalement par la dotation de solidarité communautaire perçue en 2021. En 2022, suite à un ajustement concernant les zones d'activités, l'attribution de compensation baisse de 11 013 euros.

Les dotations :

La dotation forfaitaire a légèrement augmenté entre 2021 et 2022 (+1.11%).

La compensation fiscale de la taxe d'habitation a disparu avec la réforme sur la fiscalité.

En revanche, depuis la mesure visant à alléger les impôts de production des entreprises, l'Etat compense la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2021, l'allocation s'élevait à 147 648 euros ; en 2022 elle est de 152 672 euros.

Globalement, les participations de l'Etat (compte 747) en 2022 ont encore baissé : -12.12% par rapport à 2021.

Parmi les autres recettes, les produits des services (Restauration scolaire, crèches, périscolaires...) ont évolué ainsi :

2018	2019	2020	2021	2022
2 269 694	2 353 695	1 509 066	1 807 958	1 995 707

Entre 2021 et 2022, nous pouvons noter une reprise des activités et une augmentation de 10,38 % des produits des services.

LES EPARGNES

	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	3 043 246	4 146 364	4 281 903	3 906 357	3 154 984
Epargne brute	1 463 981	2 642 005	2 865 995	2 600 045	1 947 971
Taux d'épargne brute (en %)	5,05 %	8,91 %	9,63 %	8,77 %	6,33%
Epargne nette	-553 310	485 434	638 088	395 310	-479 929

Avec la très forte augmentation des dépenses d'énergie, l'épargne brute a diminué, rendant l'épargne nette négative. La commune devrait être éligible au filet de sécurité mis en place par le Gouvernement.

L'épargne nette (après déduction du capital de la dette) permet d'autofinancer en partie les investissements.

LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 27 669 689 €. Pour mémoire, en 2018, l'encours de dette était de 31 694 210 €. Il a baissé depuis 2018 de -12,70 %. La ville s'est donc désendettée.

En raison de la baisse de l'épargne brute liée à la conjoncture, le ratio de désendettement est moins favorable que l'année précédente.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	6 135 633	5 897 124	1 964 480	2 056 170	3 297 369
Autres investissements	470	400	121 908	0	0
Remboursement capital de la dette	2 017 292	2 156 571	2 227 906	2 204 735	2 427 900
Prêt relais				8 000 000	
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
FCTVA	221 839	609 073	0	943 941	623 568
Autres recettes	661 427	970 035	698 485	393 716	490 396
Subventions	595 044	1 934 352	316 595	13 541	94 259
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (prêt relais)	2 000 000	5 600 000	0	5 600 000	1 800 000

Ces cinq dernières années, la commune a conduit un programme d'investissement d'environ 3 900 000 euros par an. En 2022, l'investissement est à un niveau plus élevé qu'en 2021 : 3 297 369 euros.

Les équipements ont été financés par les ressources propres du FCTVA (623 568 euros) de la taxe d'aménagement (486 903 euros) et d'autres recettes d'investissement comme les subventions de l'Etat ou de la Région (94 259 euros). Un emprunt de 1 800 000 complète le financement.

En 2022, les principaux investissements ont été les suivants :

- Refonte du site internet : 47 000 euros
- Projets informatiques : Achat de logiciels, évolution et mise à jour des applicatifs actuels, mise à jour licences, espace citoyens, gestion de la police municipale : 106 000 euros
- Matériel informatique et téléphonique : 44 000 euros dont 10 000 pour les écoles.
- Travaux dans les bâtiments scolaires : 530 000 euros dont travaux d'étanchéité, réfection des sols, changement des ouvrants
- Installations de caméras de vidéosurveillance et matériels de police : 103 000 euros
- Reprises de concessions et acquisition de columbariums ; réfection parking du cimetière : 56 000 euros
- Travaux dans les bâtiments sportifs : 47 000 euros dont pose de filtres anti-uv au gymnase Anquetil, réfection de façade gymnase Gruet
- Aide à l'installation d'un médecin : 5 000 euros
- Solde de l'acquisition de la RPA : 626 000 euros
- Travaux de voirie : 507 000 euros dont réfection divers trottoirs avenue du Général de Gaulle, rue Danton, rue Joseph Kessel...
- Réfection voirie dont allée Brèche aux loups, Albert Petit, Victor Hugo, Chemin du Christ, allée parc de la Charmeraië, Route Royale, rue Jean Renoir, rue de Férolles...
- Installations de voirie : 42 000 euros (candélabres, mobiliers urbains et panneaux de signalisation)
- Eclairage public : 320 000 euros (Programme de modernisation de l'éclairage public)
- Achat d'une tractopelle : 110 000 euros
- Espaces verts : plantations d'arbres 8 000 euros, aménagements ronds-points espaces verts : 94 000 euros, outillages : 39 000 euros
- Installations et outillages techniques, extincteurs : 76 000 euros
- Garage : 216 000 euros (rachat de véhicules)
- Achat de mobiliers pour divers services : écoles, centre de loisirs, fêtes et cérémonies (55 000 euros)
- Achat de matériels pour divers services : service des sports, gymnases et piscine (18 000 euros), restauration scolaire, service entretien, service jeunesse, centre de loisirs, centre de vacances Port Blanc, écoles (44 000 euros), conservatoire (5 500 euros),

Il est proposé au conseil municipal ;

D'APPROUVER le compte administratif 2022 du budget principal conformément au document budgétaire annexé